



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-089

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR / SGAR

R28-2021-06-25-00001 - Arrêté n° SGAR/21-070 portant composition nominative du Conseil de Surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe seine (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-06-25-00001

Arrêté n° SGAR/21-070 portant composition
nominative du Conseil de Surveillance du grand
port fluvio-maritime de l'axe seine

Affaire suivie par :
Karine LADIRAY GONCALVES
Tél : 02 32 76 52 19
Courriel : karine.ladiray-goncalves@normandie.gouv.fr

**Arrêté N°SGAR/21-070
portant composition nominative
du conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports, notamment le titre II du livre III de sa quatrième partie et le livre III de sa cinquième partie;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu l'arrêté conjoint de la ministre chargée de la mer et du ministre chargé des transports en date du 8 juin 2021 portant nomination de M. Thierry Guimbaud en qualité de représentant du ministre chargé des transports et Mme Virginie Schwarz en qualité de représentante de la ministre de la Mer au sein du conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- Vu l'arrêté du ministre chargé des comptes publics en date du 17 juin 2021 portant nomination de M. Laurent Pichard en qualité de représentant du ministre chargé du budget au sein du conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 16 juin 2021 portant nomination de M. Emmanuel Bossiere en qualité de représentant du ministère chargé de l'économie au sein du conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre chargée de la mer, du ministre chargé des transports en date du 23 juin 2021 portant nomination au conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- Vu la délibération du conseil métropolitain de la Métropole Rouen Normandie, en date du 17 mai 2021, désignant M. Nicolas Mayer-Rossignol pour représenter la Métropole Rouen Normandie au sein du conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- Vu les désignations des représentants du personnel par courriel de la Fédération CGT Ports et Docks en date du 24 juin 2021 ;
- Vu les désignations du représentant des personnels cadres par courrier de la fédération nationale de l'encadrement des ports et des chambres de commerce et d'industries maritimes en date du 8 juin 2021 ;

ARRÊTE

Article 1er – La composition nominative du conseil de surveillance du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine est établie à compter de la date en vigueur du présent arrêté, ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT : 5 SIÈGES

- Le préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ou son représentant ;
- Mme Virginie Schwarz, représentante du ministère de la mer ;
- M. Thierry Guimbaud, représentant du ministère chargé des ports ;
- M. Emmanuel Bossiere, représentant du ministère chargé de l'économie ;
- M. Laurent Pichard, représentant du ministère chargé du budget ;

DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS : 5 SIÈGES

- M. le président de la Région Île-de-France ou son représentant,
- M. le président de la Région Normandie ou son représentant ;
- M. le président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant ;
- M. le président de Le Havre Seine Métropole ou son représentant ;
- M. Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole Rouen Normandie ;

TROISIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC : 3 SIÈGES

- M. Denis Lelay, CFE-CGC ;
- M. Baptiste Tabouillot , CGT Ports et Docks ;
- Mme Marie-Laure Moulin, CGT Ports et Docks ;

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

QUATRIÈME COLLÈGE : PERSONNALITÉS QUALIFIÉES : 4 SIÈGES

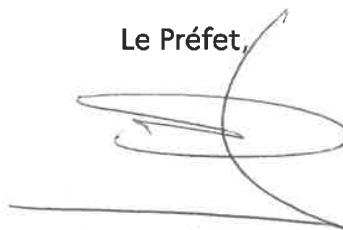
- Mme Emmanuèle Perron ;
- Mme Béatrice Buffon ;
- Mme Maud Thuandet ;
- M. Daniel Havis ;

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État et notifié aux personnes citées à l'article 1.

Article 3 — Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général d'HAROPA Port sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 24 juin 2021,

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

Voies et délai de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr